

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen
de développement régional

Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 Comité unique de programmation du 27 mai 2016 COMPTE-RENDU

Membres présents : 27 membres

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Public		Région		ERHEL	Corinne	présente
Public		Pays du Trégor-Goëlo	Titulaire	NICOLAS	Isabelle	présente
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE JEUNE	Joël	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	KERAUDY	Jean-Yves	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE MEN	Françoise	présente
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	OFFRET	Maurice	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	PRAT	Roger	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	HERVE	Thérèse	présente
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	PARISCOAT	Arnaud	présent
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	LE GUEN	Jean-Yves	présent
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	GOURONNEC	Alain	présent
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	LE COQ	Anne	présente
Public		Conseil départemental 22	Titulaire	MICHEL	Nicole	présente

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Privé		Conseil de développement	Titulaire	FALEZAN	Gérard	présent
Privé	Economie	ADIT	Titulaire	KERAVAL	Estelle	présente
Privé	Economie	CCI	Titulaire	BLANSCHONG	Gilles	présent
Privé	Economie	ADESS	Suppléant	CARADEC	Gérard	présent
Privé	ESS	ADESS	Titulaire	CLERAN	Gilbert	présent
Privé	Tourisme	Pays touristique	Titulaire	TRIAUD	Eric	présent
Privé	Environnement	Pleumeur-Bodou Nature	Titulaire	TRILLET	Jean-Pierre	présent
Privé	Vie sociale&col.	AC Trégor	Titulaire	VITAL	Philippe	présent
Privé	Vie sociale&col.	CGT	Titulaire	DUMONT	Benoît	présent
Privé	Vie sociale&col.	CFDT	Titulaire	ROLLAND	Xavier	présent
Privé	Vie sociale&col.	FSU	Suppléant	LE COQ	Jean-Pierre	présent
Privé	Vie sociale&col.	ADIJ	Suppléant	LE BRAS	Catherine	présente
Privé	Vie sociale&col.	PEP	Suppléant	TOQUET	Sonia	présente
Privé	Culture	Carré Magique	Titulaire	GEORGE	Daniel	présent

Membres invités présents :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Invité	ARGAT-BOURIOT	Sylvie
Région	Invité	CADIOU	Gaby

Membres excusés :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	GUELOU	Hervé	excusé
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE BIHAN	Paul	excusé
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	LE MOAL	André	excusé
Public		Sous-Préfecture	Titulaire	YANNOU-GILLET	Sophie	excusée
Privé	Economie	Club des entreprises	Suppléant	JEHANNO	Sylvie	excusée
Privé	Agriculture	Chambre d'agriculture	Titulaire	KERBORIOU	Edwige	excusée
Privé	Agriculture	FDSEA	Titulaire	CONAN	Hervé	excusé
Privé	Agriculture	UCPT	Suppléant	JACOB	Hubert	excusé
Privé	Maritimité	CEVA	Titulaire	DANJON	Marc	excusé
Privé	Maritimité	CDPMEM	Suppléant	COUDRAY	Alain	excusé
Privé	Environnement	Côtes d'Armor Nature Environnement	Suppléant	DEREUX	Thierry	excusé
Privé	Enseignement/R.	IUT	Titulaire	ANGLADE	Philippe	excusé
Privé	Enseignement/R.	ENSSAT	Suppléant	PETTIER	Jean-Christophe	excusé
Privé	Vie sociale&col.	Centre Hospitalier Lannion-Trestel	Titulaire	LEFEBVRE	Anne	excusée

Techniciens présents :

Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Région	Technicienne	CUERQ	Gaëlle	présente
Région	Technicienne	HAOUA	Jessica	présente
Pays du Trégor-Goëlo	Technicienne	CHABROL	Cécile	présente
Pays du Trégor-Goëlo	Technicienne	ANCEAUME	Catherine	présente
Pays du Trégor-Goëlo	Technicienne	EVEILLARD	Elodie	présente
Lannion-Trégor Communauté	Technicienne	GUEGAN	Céline	présente
Cdc du Haut-Trégor	Technicienne	BESNIER	Anne	présente
Département	Technicienne	LE BOLC'H	Corinne	présente

Vérification du quorum

Le double quorum est atteint.

Le CUP est composé de 30 membres (15 représentants élus et 15 représentants de la société civile).

Pour atteindre le double quorum, il faut :

- La présence d'au moins la moitié des membres, soit 15 membres.
Sont présents 27 membres votants.
- Au moins 50% de membres du collège des acteurs privés.
C'est le cas ce jour avec 13 membres élus / 14 membres du collège privé.

Ordre du jour du Comité

- Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 15 avril
- Présentation par l'ARO Habitat Bretagne (Association Régionale des Organismes d'HLM de Bretagne)
- Échanges sur les modalités d'intervention
- Examen de projets :
 - x Acquisition-amélioration de 3 logements (Le Presbytère) à Rospez - BSB
 - x Réhabilitation thermique de 17 logements à Ploubezre - Lotissement Roscoq - BSB
 - x Réhabilitation thermique de 14 pavillons lotissement Kermaloen à Prat – Côtes d'Armor Habitat
 - x Réhabilitation thermique de 10 logements à Trébeurden - Charles Le Goffic – Côtes d'Armor Habitat
 - x Réhabilitation thermique de 10 logements à Trébeurden – Boquello – Côtes d'Armor Habitat

- x Acquisition-amélioration de 3 logements à Langoat (réhabilitation des bâtiments de la Cour du Tilleul) – Commune de Langoat
- Questions diverses

Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 15 avril 2016

Le compte-rendu du Comité du 15 avril 2016 a été diffusé aux membres le 3 mai 2016.

Ce compte-rendu ne soulève aucune question ni remarque.

Le compte-rendu du Comité du 15 avril est approuvé à l'unanimité.

Présentation par l'ARO Habitat Bretagne (Association Régionale des Organismes d'HLM de Bretagne)

Présentation par Marie MEUNIER, chargée de mission territoriale pour les Côtes d'Armor

Cf. Diaporama annexé au compte-rendu

Parmi les chiffres clés évoqués, il est en particulier rappelé qu'on estime que 2/3 des habitants des Côtes d'Armor pourraient être éligibles à un logement social.

Les membres du CUP souhaiteraient avoir des données plus précises concernant les demandes de logement social en attente sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo (6 000 demandes de logement social en attente à l'échelle des Côtes d'Armor), ainsi que sur les secteurs géographiques en tension sur le département et plus particulièrement sur le territoire du Pays.

Échanges sur les modalités d'intervention

Rappel des dispositifs mobilisables pour soutenir des projets relatifs au logement et à l'habitat :

- **Dans le cadre de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement**
Fiche-action 2.3. Développer les politiques de logement et de l'habitat
Types de projets éligibles : opérations de requalification urbaine ; rénovation thermique de l'habitat social ; acquisition-amélioration de logements sociaux en centralité ; développement d'une offre nouvelle de logements pour les jeunes ; études et expérimentations sur de nouvelles formes d'habitat et d'habiter : domotique, habitat intergénérationnel, ... ; actions/outils de sensibilisation et de communication : habitat intergénérationnel, santé-environnement, ...
Crédits régionaux 2014-2016 affectés par le CUP à cette fiche-action : 75 000 €
- **Dans le cadre de la Convention pour la mise en œuvre de l'ITI FEDER**
Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabilitation du parc de logement social
Projets éligibles : soutien aux investissements pour des programmes de réhabilitation énergétique pour le parc de logement social
Crédits ITI FEDER 2014-2020 : 433 182 €

Cadre d'intervention défini par le Comité

Acquisition-amélioration de logements sociaux	
Financement mobilisable	Convention pour le soutien régional aux priorités de développement Fiche-action 2.3. Développer les politiques de logement et de l'habitat
Critères impératifs	Respect du cadre d'éligibilité de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement Critère supplémentaire fixé par le Comité : fonds propres mobilisés à hauteur de 15% minimum

Modalités de financement	Taux de subvention : 5% Bonification : +2,5% (cf. ci-dessous) Le Comité se réserve la possibilité de définir un plafond le cas échéant.
Critères pouvant donner lieu à bonification	Maîtrise d'ouvrage communale Intégration d'une clause d'insertion sociale dans les marchés / <i>Ce critère est incitatif lors de la première phase du Contrat et deviendra un critère obligatoire après la clause de revoyure prévue en 2017.</i> Utilisation d'une énergie renouvelable Implication des habitants Localisation sur une commune en déficit de logements sociaux Partenariat avec la collectivité concernée
Autres critères qualitatifs	Application de la grille de questionnement proposée par la Région pour la qualité des projets et leur durabilité

Réhabilitation thermique de logements sociaux	
Financement mobilisable	Convention pour la mise en œuvre de l'ITI FEDER uniquement Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabilitation du parc de logement social <u>Pas de cumul avec les fonds régionaux</u>
Critères impératifs	Respect du cadre d'éligibilité de l'ITI FEDER Critère supplémentaire fixé par le Comité : atteinte de la classe D minimum après travaux*
Modalités de financement	Forfait de 1 500 €/logement en collectif Forfait de 2 000 €/logement individuel Bonification : + 500 €/logement (cf. ci-dessous) Le Comité se réserve la possibilité de définir un plafond le cas échéant.
Critères pouvant donner lieu à bonification	Maîtrise d'ouvrage communale <i>Intégration d'une clause d'insertion sociale dans les marchés / Ce critère est incitatif lors de la première phase du Contrat et deviendra un critère obligatoire après la clause de revoyure prévue en 2017.</i> Utilisation d'une énergie renouvelable Implication des habitants Partenariat avec la collectivité concernée
Autres critères qualitatifs	Application de la grille de questionnement proposée par la Région pour la qualité des projets et leur durabilité

* Le Comité a voté en faveur de la définition du critère impératif d'atteinte de la classe D minimum après travaux à la majorité : 13 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Afin de recueillir les informations nécessaires à l'appréciation des critères pouvant donner lieu à bonification de l'aide, il sera demandé aux maîtres d'ouvrage de renseigner une grille de questionnement complémentaire.

Par ailleurs, les membres du Comité souhaitent qu'un plan de financement type soit défini afin que les maîtres d'ouvrage fournissent de façon harmonisée les informations financières nécessaires à l'étude des demandes de subvention : fonds propres, emprunt, contribution locataire ou augmentation du loyer (ce dernier point étant difficile à faire apparaître dans le plan de financement, une question spécifique sera ajoutée et à renseigner dans la fiche-projet).

Ventilation de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 par fiche-action

	Crédits régionaux 2014-2016	Crédits mobilisés en CUP	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
ORIENTATIONS PARTAGÉES N°1 : Renforcer l'accessibilité des territoires Accessibilité ferroviaire : Diffusion de la grande vitesse	1 000 000 €	700 000 € - 70 %	300 000 € - 30 %		300 000 € - 30 %
PRIORITE 1: Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique	1 675 118 €	898 002 € - 54 %	777 116 € - 46 %		777 116 € - 46 %
FA-1.1 : Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	915 118 €	708 002 € - 77 %	214 268 € - 23 %		214 268 € - 23 %
FA-1.2 : Développer les circuits courts et les filières locales	60 000 €		60 000 € - 100 %		60 000 € - 100 %
FA-1.3 : Soutenir le développement d'une "économie verte"	320 000 €		320 000 € - 100 %		320 000 € - 100 %
FA-1.4 : Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	160 000 €	150 000 € - 94 %	10 000 € - 6 %		10 000 € - 6 %
FA-1.5 : Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique	220 000 €	40 000 € - 18 %	180 000 € - 72 %		180 000 € - 72 %
PRIORITE 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant	1 116 745 €	823 559 € - 74 %	293 186 € - 26 %	25 895 € - 2 %	267 291 € - 24 %
FA-2.1 : Préserver le cadre de vie, l'environnement, les paysages	62 000 €		62 000 € - 100 %		62 000 € - 100 %
FA-2.2 : Renforcer la centralité des villes-centres et des pôles secondaires	400 000 €	300 000 € - 75 %	100 000 € - 25 %		100 000 € - 25 %
FA-2.3 : Développer les politiques de logement et de l'habitat	75 000 €		75 000 € - 100 %	25 895 € - 35 %	49 105 € - 65 %
FA-2.4 : Développer l'accessibilité, la mobilité et l'offre multimodale	59 745 €	23 559 € - 39 %	36 186 € - 61 %		36 186 € - 61 %
FA-2.5 : Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être	520 000 €	500 000 € - 96 %	20 000 € - 4 %		20 000 € - 4 %
PRIORITÉ 3 : Valoriser et développer la dimension Terre & Mer	558 373 €	54 729 € - 10 %	503 644 € - 90 %		503 644 € - 90 %
FA-3.1 : Conforter la place des activités primaires (pêche, agri., aqua., ...)	110 373 €		110 373 € - 100 %		110 373 € - 100 %
FA-3.2 : Anticiper l'évolution du trait de côte et s'adapter aux effets du changement climatique	8 000 €		8 000 € - 100 %		8 000 € - 100 %
FA-3.3 : Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable	20 000 €		20 000 € - 100 %		20 000 € - 100 %
FA-3.4 : Développer durablement la plaisance et les activités nautiques	320 000 €	6 864 € - 2%	313 136 € - 98 %		313 136 € - 98 %
FA-3.5 : Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	100 000 €	47 865 € - 48%	52 135 € - 52 %		52 135 € - 52 %
AXE "Services collectifs essentiels"	372 248 €	308 184 € - 83 %	64 064 € - 17 %		64 064 € - 17 %
TOTAL	4 722 484 €	2 784 474 € - 59 %	1 938 010 € - 41 %	25 895 € - 0,5 %	1 912 115 € - 40 %

Ventilation de la dotation ITI FEDER 2014-2020 par action (cf. Convention de mise en œuvre de l'ITI FEDER)

	Crédits ITI FEDER 2014-2020	Crédits mobilisés en CUP	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1: Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique					
Action 1.2.1. Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	191 978 €		191 978 € - 100 %		191 978 € - 100 %
Action 3.1.1. Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	292 208 €		292 208 € - 100 %		292 208 € - 100 %
PRIORITE 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant					
Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel – parc de logement social	433 182 €		433 182 € - 100 %	102 000 € - 24 %	331 182 € - 76 %
Action 3.3.1. Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	683 333 €		683 333 € - 100 %		683 333 € - 100 %
TOTAL	1 600 701 €		1 600 701 € - 100 %	102 000 € - 6 %	1 498 701 € - 94 %

Projets examinés par le Comité

Corinne ERHEL, Conseillère régionale référente, ne prend pas part à la délibération ni au vote pour l'examen des projets sollicitant les fonds de l'ITI FEDER, la Région étant autorité de gestion.

Isabelle NICOLAS, par ailleurs administratrice de Côtes d'Armor Habitat, ne prend pas part à la délibération ni au vote pour les projets portés par les bailleurs sociaux.

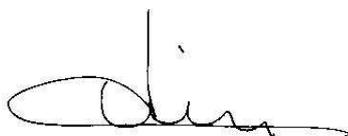
Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche-projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
« Acquisition- amélioration de 3 logements (Le Presbytère) à Rospez » Bâtiments et Styles de Bretagne - BSB	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant FA 2.3. Développer les politiques de logement et de l'habitat	Avis défavorable à l'unanimité Isabelle NICOLAS ne prend pas part à la délibération ni au vote.	Subvention Région : 0€
« Réhabilitation thermique de 17 logements à Ploubezre – Lotissement Roscoq » Bâtiments et Styles de Bretagne - BSB	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant ITI FEDER Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabilitation du parc de logement social	Avis favorable à la majorité 3 abstentions Corinne ERHEL et Isabelle NICOLAS ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention FEDER : 1 000 € par logement (application d'un malus au regard de la date relativement récente de construction) 17 000 € La dépense éligible liée aux travaux d'efficacité énergétique sera déterminée à l'instruction.
« Réhabilitation thermique de 14 pavillons lotissement Kermaloen à Prat » Côtes d'Armor Habitat	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant ITI FEDER Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabilitation du parc de logement social	Avis favorable sous réserves à l'unanimité Corinne ERHEL et Isabelle NICOLAS ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention FEDER : 2 000 € par logement classé au moins en D après travaux + bonification de 500 €/logement (intégration d'une clause d'insertion sociale) 35 000 € La dépense éligible liée aux travaux d'efficacité énergétique sera déterminée à l'instruction.
« Réhabilitation thermique de 10 logements à Trébeurden - Charles Le Goffic » Côtes d'Armor Habitat	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant ITI FEDER Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabilitation du parc de logement social	Avis favorable sous réserves à l'unanimité Corinne ERHEL et Isabelle NICOLAS ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention FEDER : 2 000 € par logement classé au moins en D après travaux + bonification de 500 €/logement (intégration d'une clause d'insertion sociale) 25 000 € La dépense éligible liée aux travaux d'efficacité énergétique sera déterminée à l'instruction.

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche-projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
« Réhabilitation thermique de 10 logements à Trébeurden – Boquello » Côtes d'Armor Habitat	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant ITI FEDER Action 3.2.1. Volet 1 : Réhabilitation du parc de logement social	Avis favorable sous réserves à l'unanimité Corinne ERHEL et Isabelle NICOLAS ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention FEDER : 2 000 € par logement classé au moins en D après travaux + bonification de 500 €/logement (intégration d'une clause d'insertion sociale) 25 000 € La dépense éligible liée aux travaux d'efficacité énergétique sera déterminée à l'instruction.
« Acquisition-amélioration de 3 logements à Langoat (réhabilitation des bâtiments de la Cour du Tilleul) » Commune de Langoat	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant FA 2.3. Développer les politiques de logement et de l'habitat	Avis favorable à l'unanimité	Subvention Région : 25 895 € 5% de subvention + 2,5% e bonification au regard de la qualité du projet Dépense éligible : 345 269 €

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenant dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Isabelle NICOLAS,
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo



Corinne ERHEL,
Conseillère régionale référente

